



CONTRAT DE FORMATION Permis Hauturier

Dossier ouvert le :

NOM :	PRENOM :
Tél. fixe :	
Tél. mob. :	Email :

ADRESSE <i>lisible svp</i>				
CODE POSTAL		VILLE		
DATE NAISSANCE		Ville Lieu naissance		Département :

N° Candidat OEDDIP:

Formation demandée- cadres réservés à Saint-Mandrier Plongée

Hauturier	Perfectionnement	N° Permis détenu :
		Date d'acquisition :

LA FORMATION

Saint-Mandrier Plongée effectuera une formation théorique de 20 heures minimum. Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis.

CADRE RESERVE AU BATEAU ECOLE

Facturation / Règlement	Montants	Acomptes	Solde *	Dates / Règlement
Chèque Chèques vacances CB Espèces				
Forfait Formation Hauturière				
Dont kit pédagogique :				
Autres :				
Total € TTC (dont TVA aux taux en vigueur)				
Acompte 30 % de la formation				
SOLDE*				
Timbres fiscaux droit d'inscription examen à joindre au dossier	38 €			

*Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen

Contrat d'engagement mutuel

Il est convenu ce qui suit entre M ou Mme et le Bateau-Ecole Saint-Mandrier Plongée , représenté par son gérant : Eric ALBEROLA

CONDITIONS DE RESERVATION

Ma candidature ne pourra être prise en compte qu'accompagnée d'un versement d'acompte égal à 30% du montant de la formation. Le solde étant à régler impérativement au début de la formation.

J'ai bien compris que seules les prestations mentionnées au devis ou dans le descriptif de la formation peuvent être attendues et que toute prestation supplémentaire peut faire l'objet d'une facturation spécifique.

CONDITIONS D'ANNULATION et POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Le responsable du Bateau-Ecole applique les conditions de remboursement suivantes.

- Toute annulation de contrat intervenant au maximum, 7 jours avant la date de début formation, donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées, à l'exception de frais de réservation s'élevant à 50 € TTC.
- En cas d'annulation intervenant à moins de sept jours francs, le montant de l'acompte restera acquis au Bateau-Ecole.
- Toute annulation, intervenant après le début de la formation ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations non effectuées. Les documents pédagogiques resteront facturés en totalité.
- En cas d'annulation de leçons par le candidat, pour cas de force majeure justifiée, le responsable du centre proposera selon le cas, un report de date dans la mesure du possible ou un remboursement équitable pour les deux parties.
- Le Bateau-Ecole Saint-Mandrier Plongée se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours de formation en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Ces séances donneront lieu à un report.

INTERRUPTION DE LA FORMATION par le Bateau-Ecole Saint-Mandrier Plongée

J'ai bien compris que le responsable du Bateau-Ecole peut résilier à tout moment ma participation en cas de manquements graves à la sécurité ou de manquement aux règles et Lois en vigueur.

J'ai bien compris tous les termes de cet engagement de candidature et vous prie d'accepter ma demande.

Mention manuscrite, «Lu et approuvé»

Fait à : Le Signature :

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate Saint-Mandrier Plongée pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son dossier d'examen.

Le candidat est avisé de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier

- Demande d'inscription Affaires Maritimes – cerfa n° 14680*01
- Contrat de formation en 2 exemplaires
- 38 € de timbres fiscaux (droit d'inscription)
- Original du permis côtier
- 1 photo d'identité récente
- Règlement de la formation (voir ci-dessus)

Tous les examens théoriques du permis Hauturier se déroulent les lundis ou vendredis, Hors saison estivale. (voir avec Saint-Mandrier Plongée pour prévoir une date). Centre d'examen de TOULON :244 Avenue de l'Infanterie de Marine 83000 Toulon. Date d'examen souhaitée :

Votre dossier doit être remis complet à votre bateau école au moins 7 jours avant la date de l'examen souhaitée. Saint-Mandrier Plongée s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais.

RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Ce contrat est conclu pour la session prévue dont les dates sont fournies au candidat, il peut être prorogé en cas d'échec à l'examen de code; passé ce délai il est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner, par l'autorité préfectorale.

En cas de rupture la facturation se fera au prorata des prestations effectivement fournies à la rupture, le contrat étant résilié au solde de tout compte.

PROGRAMME et DEROULEMENT de la FORMATION

Saint-Mandrier Plongée délivre une formation conforme aux objectifs suivant :

La lecture d'une carte marine, préparation d'une navigation en fonction du vent, des gisements et relèvements, du cap, du vent, des courants, la connaissance des phares, la connaissance de l'équipement de navigation, la connaissance des marées et de la météo, la sécurité à bord.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par Saint-Mandrier Plongée en concertation avec le candidat et lui est communiqué. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation.

Saint-Mandrier Plongée tient le candidat informé de la progression de sa formation.

Saint-Mandrier Plongée s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée sera conduite par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Saint-Mandrier Plongée s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques sous réserve d'un dossier complet fourni par le candidat et des places d'examen disponibles selon l'administration. Le candidat sera validé sur la base de données OEDDIP qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation supplémentaire, Saint-Mandrier Plongée représentera le candidat dans les meilleurs délais dans la limite des places attribuées par l'administration. Pour une formation de qualité, le candidat s'engage à respecter le calendrier de formation établi par Saint-Mandrier Plongée (horaires, respect des autres candidats...).

REGLEMENT DES SOMMES DUES :

Le candidat est tenu de régler à Saint-Mandrier Plongée les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser Saint-Mandrier Plongée à rompre le présent contrat. Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen.

Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur le jour de la prestation.

Fait à le

En 2 exemplaires, un remis au candidat, un autre gardé par l'établissement.

Le candidat

Le responsable de
Saint-Mandrier Plongée

Précédée de la mention " lu et approuvé"